

# Histoire de la pensée économique

## L'(ancienne) économie institutionnelle

---

Ce cours vous est proposé par Emmanuel Petit, professeur de sciences économiques, Université de Bordeaux, groupe de recherche en économie théorique et appliquée et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

---

### Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>L'institutionnalisme évolutionniste de Veblen .....</b>	<b>3</b>
<b>La critique des classiques mais aussi de l'approche marxiste .....</b>	<b>3</b>
<b>Les fondements évolutionnistes de la conception de Veblen .....</b>	<b>4</b>
<b>Les fondements philosophiques.....</b>	<b>4</b>
<b>La nature des institutions .....</b>	<b>5</b>
<b>Le rôle prépondérant des instincts et des habitudes .....</b>	<b>6</b>
<b>La conception transactionnelle de Commons .....</b>	<b>7</b>
<b>La limite des théories économiques classiques .....</b>	<b>8</b>
<b>L'esprit institutionnalisé .....</b>	<b>8</b>
<b>Les notions clefs d'institution et de transaction .....</b>	<b>9</b>
<b>La dynamique institutionnelle .....</b>	<b>10</b>
<b>L'institution raisonnable : Commons versus Veblen .....</b>	<b>11</b>
<b>Le renouveau de la vieille économie institutionnelle.....</b>	<b>12</b>
<b>Références .....</b>	<b>13</b>

## Introduction

À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la société américaine connaît un bouleversement économique sans précédent par son ampleur et sa radicalité. Avec la naissance de la grande industrie mécanisée et la constitution de nombreux oligopoles, avec l'apparition de la consommation de masse et la mise en place d'une gestion managériale et scientifique des salariés, l'économie américaine ne ressemble plus à l'idée que s'en font les économistes classiques ou néoclassiques.

C'est dans ce contexte qu'une pensée nouvelle, dite « hétérodoxe » (parce que non alignée sur l'orthodoxie), émerge et interroge la transformation de la société en mettant au centre de l'analyse le rôle des institutions. Deux auteurs américains marquent cette période et donnent naissance à ce qu'on appellera ensuite l'(ancienne) économie institutionnelle.

Il s'agit de Thorstein Veblen (1857-1929), personnage hors du commun et presque inclassable, et de John Rogers Commons (1862-1945). Un temps délaissée – et même dépassée par la « nouvelle économie institutionnelle » (NEI) – l'ancienne bénéficie aujourd'hui de l'éclairage donné par l'économiste anglais Geoffrey Hodgson (1946-).

# L'institutionnalisme évolutionniste de Veblen

## La critique des classiques mais aussi de l'approche marxiste

Veblen est connu pour sa critique acerbe de la théorie classique et « néoclassique ». Pour l'anecdote, c'est Veblen lui-même qui est à l'origine de ce dernier terme par lequel il caractérise une conception classique modernisée (et en particulier celle du grand économiste anglais de la période, Alfred Marshall (1842-1924)).

Veblen dénonce la conception mécaniste et statique de l'économie proposée par l'école néoclassique qui postule le caractère exogène et immuable des préférences individuelles et qui réduit l'individu à un simple rôle de calculateur. L'homme y est vu, nous dit-il, comme :

---

*« un calculateur des plaisirs et des peines rapide comme l'éclair, qui oscille tel un globule homogène de désir du bonheur sous l'impact d'impulsions qui le font se déplacer dans l'espace, tout en le laissant intact. Il est dépourvu d'antécédent comme de successeur. Il constitue une donnée humaine isolée et définitive, en équilibre stable sauf pour ce qui concerne les forces qui le déplacent dans un sens ou dans un autre » Veblen (Why is economics not an evolutionary science?, 1898).*

---

En un sens, Veblen annonce la critique qui sera formulée bien après lui (à partir des années 1950) par les psychologues et les économistes s'inscrivant dans le cadre de l'économie du comportement (à commencer par Herbert Simon (1916-2001)). Mais il va incontestablement plus loin en considérant l'homme comme un processus vivant qui évolue lui-même dans un environnement changeant.

Tout en étant lui-même influencé initialement par la pensée de Karl Marx, Veblen reproche à l'approche marxiste de conserver dans sa théorie de la lutte des classes un point de vue (lui aussi) rationaliste et utilitariste. Les classes agissent, dans cette perspective marxiste, de façon raisonnée et en fonction de leurs intérêts propres.

Or, dans une logique évolutionniste, qui sera celle portée par Veblen, rien ne garantit que l'intérêt de la classe des travailleurs s'oppose à celui des capitalistes.

On peut imaginer par exemple que l'éducation des travailleurs, et même leur soumission, les poussent à considérer comme équitable le système de répartition (pourtant inéquitable) mis en place par la classe des détenteurs de capitaux. Veblen s'oppose donc à la thèse qui pose que l'individu est uniquement un être social, gouverné par des lois sociales historiques intangibles qu'il ne ferait que suivre. Il y a dans la lecture marxiste de la société une fixité que dénonce l'auteur évolutionniste.

## Les fondements évolutionnistes de la conception de Veblen

C'est dans la pensée de Charles Darwin – l'auteur rendu célèbre par la publication en 1859 de l'Origine des espèces – que Veblen emprunte sa conception de l'évolution et de la dynamique de l'économie. Une théorie économique, selon lui, doit avoir pour objet, comme le suppose aussi l'approche classique, l'action économique.

Cette action (ou cette activité dans une acception large) vise des objectifs mais contrairement à l'approche classique, ces objectifs ne sont pas immuables, c'est-à-dire fixés une fois pour toutes et valables tout le temps. Veblen l'exprime de façon claire dans la citation ci-dessous : l'activité économique, dit-il :

---

*« est un processus cumulatif d'adaptation des moyens à des finalités qui changent de façon cumulative, au fur et à mesure que le processus se poursuit, tant l'agent que son environnement étant à tout moment le résultat du dernier processus » (1898).*

---

On le voit, l'idée qu'il puisse y avoir une finalité prédéterminée est contraire à la pensée évolutionniste.

## Les fondements philosophiques

L'économie institutionnelle de Veblen se nourrit aussi de l'approche philosophique des auteurs pragmatistes américains, Charles Sanders Peirce (1839-1914), William James (1842-1910) et John Dewey (1859-1952).

Le pragmatisme offre en effet un fondement philosophique pour la conception d'une théorie économique de l'action comme « institution » économique. Sa qualité principale est d'affirmer qu'il n'existe pas de dualité (c'est-à-dire pas de séparation nette) entre l'individu et la société dans laquelle il est inséré.

Cela permet d'éviter la construction d'une théorie de l'action trop pleine (comme celle de Weber qui met l'accent sur l'individu) ou trop déterminante (comme celle de Durkheim qui insiste sur la contrainte imposée à l'individu par la norme sociale). Il en résulte que, dans l'analyse de Veblen, mais c'est aussi le cas pour John Commons, comme nous le verrons, les institutions résultent des actions individuelles mais elles les conditionnent à leur tour.

Autrement dit, le changement institutionnel est endogène (et non exogène comme le pensent les néoclassiques) au mouvement économique de long terme.

## La nature des institutions

Dans l'approche de Veblen, le monde est donc non dual et très évolutif : les individus évoluent en même temps et de façon dynamique avec leur environnement. **Mais, quel est, dans ce cadre, la nature des institutions ?**

Pour Veblen, les institutions sont « des habitudes mentales prédominantes, des façons très répandues de penser les rapports particuliers et les fonctions de l'individu et de la société » (Théorie de la classe de loisirs, 1899).

Autrement dit, les institutions sont des habitudes de pensée et d'action dominantes au sein de la communauté sociale. Leur caractère essentiel est une inertie relative au regard de l'évolution sociale dans la mesure où elles sont héritées du passé. Veblen insiste en particulier sur l'inertie propre à nos habitudes de pensée et d'action.

Il y a pourtant un aller-retour des institutions vers les individus. Selon Veblen, la croissance et les mutations du cadre institutionnel résultent de la conduite des membres individuels du groupe, puisque c'est de l'expérience des individus, à travers un processus d'apprentissage, que sont issues les institutions. Inversement, c'est sur cette même expérience que les institutions agissent pour définir et orienter les buts assignés à l'action individuelle.

Autrement dit, les mécanismes psychologiques doivent être pris en compte dans l'analyse des comportements individuels, mais ces mécanismes incluent les institutions :

---

*« L'état des choses d'aujourd'hui donne forme aux institutions de demain [...] : il agit sur la façon habituelle de voir les choses et, ce faisant, il modifie et renforce un point de vue ou une attitude mentale hérités du passé » (Théorie de la classe de loisirs, 1899).*

---

En opposition au dualisme présupposé de l'analyse classique, au lieu d'être une donnée inexplicée et mystérieuse de l'action individuelle, les préférences des agents économiques, dans l'approche de Veblen, sont rendues endogènes (et non exogènes et données une fois pour toutes comme le poseront de façon explicite Gary Becker et George Stigler dans les années 1970).

Celles-ci évoluent au même titre que l'environnement dans lequel les agents sont placés. À l'origine de l'institution se trouve cependant des instincts qui eux présentent une grande forme de stabilité.

## Le rôle prépondérant des instincts et des habitudes

La formation des institutions résulte de processus complexes. Au niveau le plus profond, ce sont les instincts, ou les propensions héréditaires, qui jouent le rôle le plus central. Ces instincts ont été sélectionnés au cours de la longue histoire biologique et sociale de l'humanité.

Ils se divisent d'un côté en propensions qui œuvrent au bénéfice de la société – comme c'est le cas par exemple de la curiosité désintéressée, du sens de la communauté, de l'instinct grégaire (qui pousse à se rassembler et à s'imiter) ou encore de la sollicitude parentale – et de l'autre en propensions (plus funestes) – comme l'instinct de rivalité ou l'inclination à établir une comparaison dénigrante par l'intermédiaire de la hiérarchie – qui vont à l'encontre des intérêts du groupe.

Au sein de ces instincts, une opposition centrale existe en particulier entre l'instinct ouvrier – goût du travail bien fait et efficace – et l'instinct prédateur. L'instinct ouvrier est ce qui a permis, selon Veblen, la production d'un surplus économique (le surplus correspond à ce qui va au-delà de la production permettant la survie matérielle de la communauté humaine).

L'existence de ce surplus a été à l'origine de la première institution économique, c'est-à-dire de la première habitude mentale : la mentalité de propriété individuelle accentuée par l'instinct de prédation. Celle-ci résulte d'une perversion de la mentalité humaine produite par la rivalité entre individus pour l'accaparement du surplus.

Constituée des prédateurs victorieux de cette lutte sociale, une classe de propriétaires apparaît alors historiquement en manifestant de façon « ostentatoire » sa domination par des pratiques de consommation de luxe ou des activités de loisir « oisive » et « improductive ».

C'est typiquement ce que dénonce Veblen dans son ouvrage le plus connu, *Théorie de la classe de loisir* (1899). À partir de cette première institution, celles de la consommation et du loisir s'imposent comme des habitudes mentales dominantes (dans la société) grâce à l'attrait qu'exerce sur tous les individus les attributs honorifiques de la supériorité et de la réussite sociale.

L'institution propriétaire a ainsi créé un monde économique « institué » où la comparaison, la domination, le symbole et l'excès sont la règle. De nos jours, on saisit bien comment cette forme d'ostentation – identifiée par la consommation des plus riches (yachts gigantesques, voitures aux formes démesurées, voyages spatiaux, etc.) et semble-t-il marquée par une forme d'impunité – déclenche à la fois admiration, envie et indignation.

Contrairement à la pensée de Marx, les travailleurs ne cherchent pas à remplacer les dirigeants (et à fomenter une révolution) mais à rivaliser avec eux, voire à les imiter (comme le suggère aussi Gabriel Tarde (1843-1904)). Ils partagent l'opinion générale selon laquelle leur travail est moins « noble » que celui des classes dirigeantes et au lieu de chercher à les supplanter, ils cherchent à y accéder et à en faire partie. La théorie de la classe oisive de Veblen est ainsi la base de la théorie de la stabilité sociale.

Où l'on voit ainsi que Veblen, tout en proposant une (première) lecture (originale) du rôle des institutions dans l'économie, en offre malgré tout une vision sceptique et très critique. On peut cependant, à notre tour, être critique par rapport à sa perspective.

Avec ses postulats fondamentaux (et en particulier en faisant reposer l'institution première sur les instincts humains) Veblen offre, à son tour, et contrairement à son ambition évolutionniste, un « curieux fixisme » de la nature humaine Gislain (2003) – fixisme très relatif bien entendu dans la mesure où ces instincts sont contradictoires et sélectionnés par l'évolution. Une nature humaine qui semble malgré tout mue par des instincts irréductibles, funestes et invariables dans le temps.

## La conception transactionnelle de Commons

Après Veblen, John Rogers Commons (1862-1945) est la deuxième grande figure de l'économie institutionnelle qui naît au début du 20ème siècle. Il partage avec son aîné un certain nombre de points de vue – la filiation avec la philosophie pragmatiste, l'accent mis sur la dynamique institutionnelle, la critique de l'économie orthodoxe.

Il s'en éloigne cependant car Commons portait un regard beaucoup plus positif que Veblen sur le rôle des institutions dans l'économie. Plus pragmatique et moins théorique, Commons est à la recherche d'un « capitalisme raisonnable » dans lequel les organisations patronales et syndicales jouent un rôle important.

S'il évoque la théorie, celle-ci repose sur un large socle juridique, économique et éthique, et n'a pas vocation (comme le suggérait Veblen) à proposer une vision générale de l'évolution des institutions.

## La limite des théories économiques classiques

Dans son ouvrage majeur, *Institutional Economics*, publié en 1934, Commons fait une critique de la théorie orthodoxe. Celle-ci néglige la portée des institutions. Et s'en remet (dans la lignée d'Adam Smith) à l'idée d'abondance naturelle et à l'harmonie des intérêts individuels.

Selon Commons (1934), la compatibilité des intérêts est un « produit historique de l'action collective » intervenant à partir des conflits d'intérêts. La rareté crée du conflit qui est inhérent à l'espace social. Dès lors, ce sont notamment les règles de droit et les institutions qui, en sélectionnant les bonnes coutumes et en les imposant à des individus (parfois) réticents, peuvent limiter ces espaces de conflit.

L'approche classique ignore en particulier les rapports entre les hommes qui passent par la propriété. Il faut, pour la saisir, s'appuyer, selon Commons, sur une psychologie sociale (empruntée en partie à John Dewey) de la négociation et de la transaction. Aux théories de l'équilibre, Commons ajoute ainsi l'idée de processus (chère à Veblen et au darwinisme) qui lui permet de s'intéresser aux changements institutionnels intentionnels ou délibérés.

Chez Veblen, ces changements apparaissent comme étant l'effet du hasard (ou des « instincts »), chez Commons, ils sont davantage le fruit des transactions qui s'opèrent entre les individus et leur environnement.

## L'esprit institutionnalisé

L'individu occupe une place centrale dans l'analyse de Commons, mais il est vu comme un « esprit institutionnalisé ». L'influence pragmatiste, celle de la non dualité (entre l'individu et son environnement) est ici marquante. L'individu n'est pas un atome, un esprit autonome disposant d'un parfait libre-arbitre.

Dès l'enfance, il baigne dans un environnement dans lequel il apprend une langue, s'initie à la coopération, aux règles de la négociation et à celles de nombreuses organisations (famille, école, entreprise) dont il est membre. Il est donc préparé par l'habitude, poussé :

---

*« par la pression de la coutume, pour s'engager dans ces transactions hautement artificielles créées par la volonté humaine collective », (Commons, 1934).*

---

Autrement dit :

---

*« [au] lieu d'individus isolés se trouvant dans un état de nature, ceux-ci sont toujours les participants de transactions, membres d'une organisation dans laquelle ils entrent et sortent, citoyens d'une institution qui a existé avant eux et qui existera après eux » (Ibid.).*

---

## Les notions clefs d'institution et de transaction

L'action collective prend deux formes chez Commons. Il y a tout d'abord la coutume qui est, par nature, inorganisée. Et, d'autre part, l'organisation active – synonyme de l'institution – qui est organisée. L'organisation active – ou avec les mots de Commons un *going concern* – est ce qui caractérise le capitalisme évolué (dans le cadre de la société américaine de l'époque).

Une organisation active correspond simplement à une réunion de gens ayant un intérêt commun, concernés par un même objectif, une même affaire (que celle-ci soit industrielle, financière ou commerciale, militaire, politique, religieuse, éthique, ou encore d'ordre amical) et qui se donne un cadre institutionnel formel spécifique pour se rapprocher de leur objectif commun.

Il y a des *going concerns* de tous genres mais on peut identifier trois catégories principales : économiques, politiques et culturelles. Les individus sont simultanément membres de diverses organisations, de groupes organisés ou de collectifs structurés – qui rassemblent les intérêts communs de leurs membres.

L'économie représente un ensemble complexe d'organisations, depuis les plus petites comme la famille jusqu'à la plus grande qui est représentée par l'Etat. Les organisations actives possèdent des caractéristiques communes, comme la durée (elles survivent à l'entrée et à la sortie des individus), la souveraineté (elles ont un pouvoir autonome), les différentes règles d'activité, ainsi que l'existence de sanctions et de transactions.

En économie, la notion de transaction est centrale. La transaction constitue l'unité d'analyse principale de Commons. Elle désigne l'interaction par laquelle deux ou plusieurs individus s'échangent des droits de propriété et des libertés d'action. Elle se substitue notamment aux notions d'échange, de marchandise, de désir ou même de travail que l'on trouve dans les théories traditionnelles.

La transaction ne se réduit pas en effet à l'échange de marchandises et correspond au transfert des droits de propriété des choses physiques entre individus. Le lien juridico-économique est donc affirmé comme central.

Les transactions (1) marchandes, (2) managériales ou encore celles liées à la (3) répartition intègrent les dimensions juridiques propres aux règles d'action.

Par exemple, les transactions marchandes – qui ont pour objet la circulation des marchandises – ont lieu entre des parties qui sont égales du point de vue juridique, mais qui peuvent être inégales d'un point de vue économique, sous l'angle notamment du pouvoir de marchandage.

De même, il existe des transactions qui ont trait à la souveraineté économique et qui portent sur la répartition des charges et des bénéfices de l'activité économique. Ces dernières mettent en rapport les acteurs économiques (entreprises, salariés, syndicats, associations, État) et interrogent la gouvernance et sa légitimité. Il se peut que ces transactions de répartition révèlent que les règles instituées sont opérationnelles et acceptées.

En revanche, lorsque les principes de la répartition sont contestés, la situation a vocation à évoluer (critique des superprofits, recours administratif ou réformes fiscales). La renégociation des règles opérantes est un facteur d'évolution de l'action collective, que celle-ci soit poussée par le pouvoir de certains acteurs ou par leur capacité d'innovation.

## La dynamique institutionnelle

L'institution correspond à « l'action collective qui restreint, libère et étend l'action individuelle » (Commons, 1934). Comme le suggère Chavance (2018), il s'agit là d'une grande originalité de l'approche de Commons, en comparaison notamment de celle de Veblen.

---

*[Elle] « met l'accent sur le fait que c'est le caractère contraignant de l'institution lui-même qui confère à cette dernière une dimension libératrice pour l'individu, en le protégeant de la contrainte ou du traitement inéquitable de la part des autres individus » (Chavance, 2018).*

---

L'institution certes conditionne l'exercice de l'action individuelle dans le sens qu'elle la contrôle.

Mais elle la libère aussi et l'étend en facilitant en somme les échanges, la communication, et la création de richesse. Elle guide les comportements individuels en incitant la volonté individuelle à se conformer aux règles.

L'institutionnalisme de Commons permet donc de penser l'individu comme un acteur dont les préférences ne sont pas invariables et qui dispose d'une capacité à innover au sein même de l'institution à laquelle il appartient.

C'est notamment par l'intermédiaire d'un processus de négociation que les innovateurs cherchent à faire progresser leurs transactions « stratégiques » (qui concernent des situations nouvelles ou comportent de nouvelles opportunités) vers des transactions plus « routinières » (qui ne nécessitent pas une attention constante ni une délibération consciente), fondant et renouvelant ainsi de nouvelles coutumes ou règles de fonctionnement collectives en fonction de la similarité des intérêts et des transactions s'opérant entre individus.

Au sein d'un « groupe d'intérêts organisé » (ou *going concern*), c'est la résolution volontaire des problèmes par les individus et leur apprentissage par l'expérience (via un processus d'essais et d'erreurs) qui est la force centrale du changement des pratiques et des habitudes.

## L'institution raisonnable : Commons versus Veblen

Chez Commons, l'incertitude joue un rôle central (comme ce sera le cas dans l'approche de John Maynard Keynes (1883-1946), par ailleurs lecteur avisé de Commons comme nous l'avons indiqué).

Dans ce cadre, l'institution joue un rôle central car elle a vocation à la réduire. L'économie institutionnelle considère une société :

---

*« dont le futur est franchement reconnu comme imprévisible, mais peut être dans une certaine mesure contrôlé par la vision pénétrante de l'action collective » (Commons, 1934).*

---

Cette vision est bien plus optimiste que celle, instinctive, suggérée par Veblen. L'institution ne correspond pas à la concrétisation cérémonielle de la domination propriétaire que l'on retrouve dans le message de Veblen (par l'intermédiaire des instincts de prédation et de rivalité).

Certes, dans la lecture de Commons, l'institution n'élimine pas l'incertitude ni ne fait disparaître les conflits entre individus.

Des pouvoirs économiques coercitifs abusifs peuvent ainsi se perpétuer, des statuts économiques peuvent traduire de grandes formes d'inégalités, mais dans l'ensemble l'institution de l'économie tend vers une construction sociale relativement raisonnable dans laquelle le poids de l'incertitude est réduit.

## Le renouveau de la vieille économie institutionnelle

Au cours de années 1990, le renouveau de l'approche institutionnelle (initialement proposée par Veblen et Commons mais délaissée en grande partie par la nouvelle économie institutionnelle (NEI)) a été permise par l'économiste anglais Geoffrey Hodgson (1946-).

Alors que Durkheim a défini la sociologie comme « science des institutions », Hodgson propose d'étendre les domaines de l'économie et de la sociologie en créant une discipline spécifique consacrée à l'étude des institutions économiques et sociales.

Une discipline qu'il nomme la « thesmologie » (du mot grec *thesmos* qui signifie « institution »).

L'auteur anglais qui – en définissant les institutions comme des règles sociales – se rapproche comme nous le verrons de Douglass North (1920-2015), inclut cependant les organisations dans les institutions (ce que ne fera pas North).

Ainsi, le langage, la monnaie ou le droit, le système des poids et des mesures, mais aussi les entreprises ou les autres types d'organisation sont des institutions.

Initialement ancré dans l'approche évolutionniste de Veblen, Hodgson a évolué vers un institutionnalisme juridique qui le rapproche davantage de Commons. Il met en relief le rôle essentiel des règles du droit dans les systèmes de règles partagées que constituent les institutions en général.

La propriété, en particulier, recouvre un ensemble de droits reconnus par une autorité légale légitime. Ainsi, en opposition à Marx qui identifie également propriété et possession, l'approche de Hodgson insiste sur la centralité de la propriété et sur le rôle décisif de l'État.

## Références

Chavance, Bernard, *L'économie institutionnelle*, La Découverte, Paris, 2012.

Dupuy, Francis, *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin, 2008.

Gislain, Jean-Jacques. L'émergence de la problématique des institutions en économie. *Cahiers d'économie Politique*, 2003, no 1, p. 19-50.

Heilbroner Robert, *Les grands économistes* (Chap. 8, La société sauvage de Thorstein Veblen), Seuil, Paris, 2001.

North Douglass, *Le processus de développement économique*, Paris, Éditions d'Organisation, 2005.

### Comment citer ce cours ?

Histoire de la pensée économique, Emmanuel Petit, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.